



Doc. 14519
23 avril 2018

La situation en Libye: perspectives et rôle du Conseil de l'Europe

Amendement¹ n° 6

déposé par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Dans le projet de résolution, paragraphe 11.1, supprimer les mots «intensification de leur».

Note explicative

Le respect des droits fondamentaux des réfugiés et des migrants doit être garanti de manière absolue.

1. 2018 - Deuxième partie de session

